




Mairie de Chaponnay

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le



ID : 069-216902700-20190221-D2019_001-DE

COMMUNE DE CHAPONNAY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Budget principal et budget annexe assainissement

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le



ID : 069-216902700-20190221-D2019_001-DE

Introduction

I – Contexte général

II – Evolution du budget principal de 2014 à 2018

A – Résultats de l'exercice 2018

B – Section de fonctionnement

- 1) Les recettes
- 2) Les dépenses
- 3) Evolution de la capacité d'autofinancement

C – Section d'investissement

- 1) Etat de l'endettement
- 2) Financement des dépenses d'investissement
- 3) Réalisations 2018

III – Orientations budgétaires pour 2019 et évolution

A – Section de fonctionnement

- 1) Les recettes
- 2) Les dépenses 2019 et projection 2020

B – Section d'investissement

- 1) Les recettes
- 2) Les dépenses 2019 et évolution du besoin de financement

IV – Budget annexe assainissement

A – Résultats de l'exercice 2018

B – Evolution de la capacité d'autofinancement – 2014-2018

C – Section de fonctionnement

- 1) Les recettes
- 2) Les dépenses 2019 et projection 2020

D – Section d'investissement

- 1) Les recettes
- 2) Les dépenses 2019 et évolution du besoin de financement

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote de celui-ci.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, définit le contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- pour les communes de plus de 10 000 habitants, des éléments relatifs au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail dans la commune.

La circulaire préfectorale n° E-2018-3 du 6 février 2018 rappelle aux collectivités l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui stipule que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent leurs objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le débat d'orientations budgétaires est acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

I - CONTEXTE GENERAL

La croissance en zone est passée de 2.5 % en 2017 à 1.9 % en 2018. En 2019, les prévisions de croissance sont ramenées à 1.3 %.

Le ralentissement du commerce mondial, la hausse de l'inflation et une politique monétaire moins favorable dans la zone euro expliquent cette baisse de croissance.

Au niveau national, la Banque de France et l'INSEE ont revu leur hypothèse de croissance du PIB, de 1.7 % à 1.5 %. Pour rappel, la croissance du PIB pour l'année 2017 était de 2.3 %.

Le taux de chômage décroît lentement et devait atteindre 9 % au cours de l'année 2019.

L'inflation est repartie à la hausse. Après un niveau de 1 % en 2017, elle est estimée à 1.9 % en 2018, suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac.

Le pouvoir d'achat a néanmoins augmenté de 1.4 % en 2018 suite au ralentissement de la hausse des prélèvements sociaux et fiscaux et à la progression de la masse salariale.

La dette publique a poursuivi sa hausse : 98.5 % du PIB en 2017, elle représente aujourd'hui 99.3 % du PIB.

Le déficit public s'est stabilisé à 2.7 % du PIB en 2018. Pour rappel, le déficit était de 7.2 % du PIB en 2009.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022,

Celle-ci sera complétée par le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019.

Pour mémoire, d'ici 2022, les collectivités territoriales doivent contribuer à hauteur de 13 milliards d'euros à la diminution du déficit et de la dette nationale.

II - EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014-2018

A – RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

- section de fonctionnement :

* résultat 2018 : + 2 651 305.98 €

* résultat cumulé : + 7 216 473.39 €

- section d'investissement :

* résultat 2018 : + 246 892.83 €

* résultat cumulé : + 2 681 638.56 €

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes

	2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 013 : atténuation de charges	91 571.74	90 028.67	81 704.39	43 574.72	24 403.00
Chapitre 70 : produits des services	840 117.82	885 749.21	934 856.70	946 818.89	975 797.66
Chapitre 73 : produits des impôts et taxes	5 676 203.00	5 834 463.00	5 812 145.00	5 969 106.00	6 064 363.00
Chapitre 74 : dotations et participations	1 047 016.60	960 420.60	808 563.30	807 011.69	896 803.39
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	209 627.47	271.641.70	333 479.61	270 331.38	267 320 54
TOTAL DES RECETTES COURANTES	7 864 536.63	8 042 303.18	7 970 749.00	8 036 842.68	8 228 687.59

Entre 2014 et 2018, les recettes courantes ont augmenté globalement de 4.63 %.

* Le poste « atténuation de charges » correspond aux remboursements des agents en congés maladie ou maternité.

* Les produits des services (prestations crèche, centre de loisirs, pôle ados, études surveillées, restaurant...) ont augmenté régulièrement sur la période.

* Les produits des impôts et taxes ont augmenté de 6.84 % entre 2014 et 2018.

Cette évolution est la conséquence de la revalorisation des bases fiscales et de l'arrivée de nouveaux contribuables sur la commune.

Ainsi que la commune s'y était engagée en début de mandat, aucune intervention sur la période.

Les taux sont restés constants, à savoir :

- taxe d'habitation : 11.21 %
- taxe foncière (bâti) : 13.70 %
- taxe foncière (non bâti) : 40.09 %

* S'agissant des dotations et participations perçues par la Commune, on note une diminution depuis 2014.

Cette baisse est due à la suppression progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat au titre de la CRFP (contribution au redressement des finances publiques).

Depuis 2017, la commune verse à l'Etat une contribution annuelle de 70 185 €.

Evolution de la DGF perçue par la Commune depuis 2014 :

- 2014 : 351 573 €
- 2015 : 198 301 €
- 2016 : 58 652 €
- 2017 : moins 70 185 € (versement)
- 2018 : moins 70 185 € (versement)

* S'agissant des produits de gestion courante, ceux-ci correspondent principalement aux loyers perçus par la commune (appartements, commerces, salles communales, antennes des opérateurs de télécommunication).

2) Les dépenses

	2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 642 734.79	1 690 586.35	1 542 445.45	1 567 000.04	1 625 595.80
Chapitre 012 : charges de personnel	2 307 894.97	2 422 691.56	2 375 464.02	2 239 206.15	2 176 801.03
Chapitre 014 : atténuation de produits	234 633.45	320 287.90	430 314.62	536 180.75	610 954.09
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	638 304.06	625 620.88	637 097.88	459 854.21	557 477.50
TOTAL DES CHARGES COURANTES	4 823 567.27	5 059 186.69	4 985 321.97	4 802 241.15	4 970 828.42

Pour rappel :

* Les charges à caractère général comprennent les achats de fournitures, (eau, électricité, combustible, carburant, pièces et matériels...), les prestations de services (nettoyage et maintenance des bâtiments, entretien des terrains, assurances, transport.....).

On constate que le niveau des charges à caractère général, des charges de gestion courante est resté stable entre 2014 et 2018.

La gestion de deux nouveaux bâtiments (espace Jean Gabin et la nouvelle école maternelle depuis septembre 2018) a été bien maîtrisée. Une bonne gestion des dépenses sur un plan général a permis d'absorber ces nouveaux coûts.

En revanche, le chapitre le chapitre 014 « atténuation de produits » (prélèvements de l'Etat) a très fortement augmenté entre 2014 et 2018.

Le montant total versé à l'Etat sur cette période s'élève à 2 132 370 €

Evolution des trois prélèvements :

a) Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales

- montant 2014 : 121 852 €
- montant versé en 2018 : 310 784 €

b) Prélèvement effectué pour carence de logements sociaux

- montant 2014 : 112 781.45 €
- montant versé en 2018 : 229 985.09 €

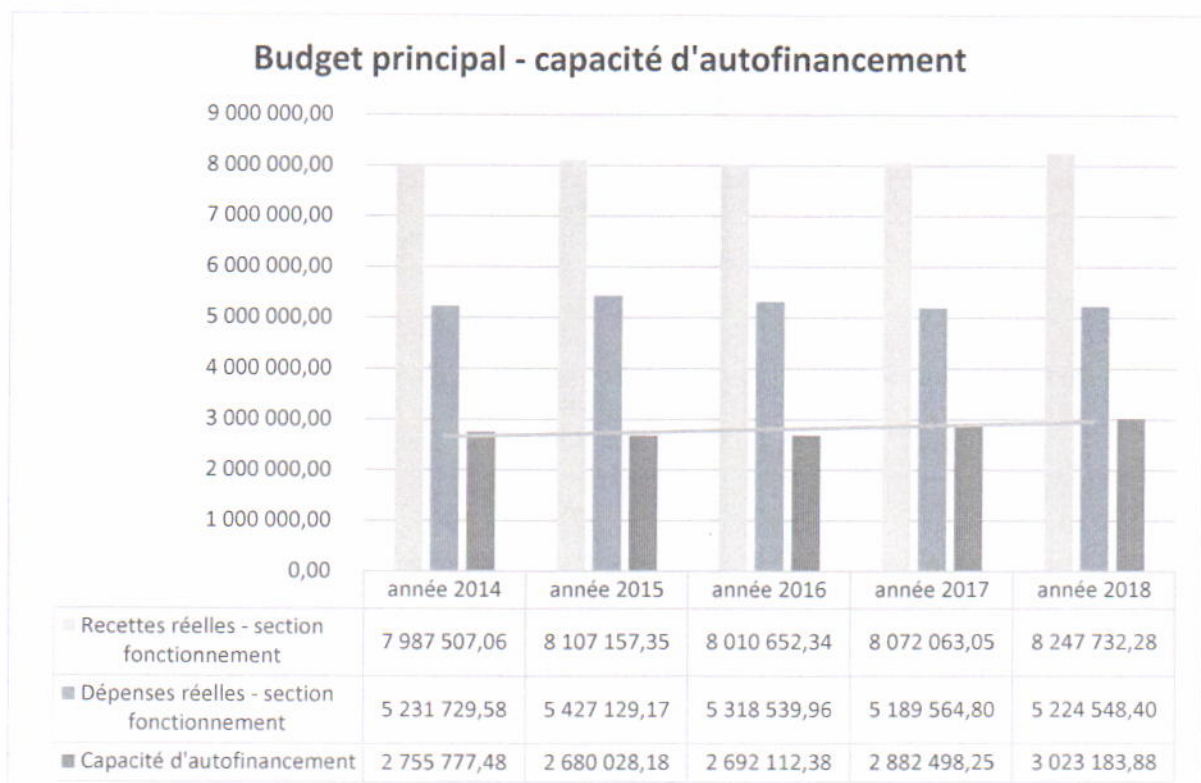
c) Contribution au redressement des finances publiques

- montant 2014 : 0 €
- montant versé en 2018 : 70 185 €

3) Evolution de la capacité d'autofinancement sur la période 2014-2018

Pour rappel : la capacité d'autofinancement résulte de la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession d'immobilisation) et les dépenses réelles de fonctionnement.

La CAF augmente de 4.88 % entre 2017 et 2018. Celle-ci a permis de financer le remboursement du capital des emprunts et financer les dépenses d'investissement dont la construction de l'école maternelle.



C – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Etat de l'endettement

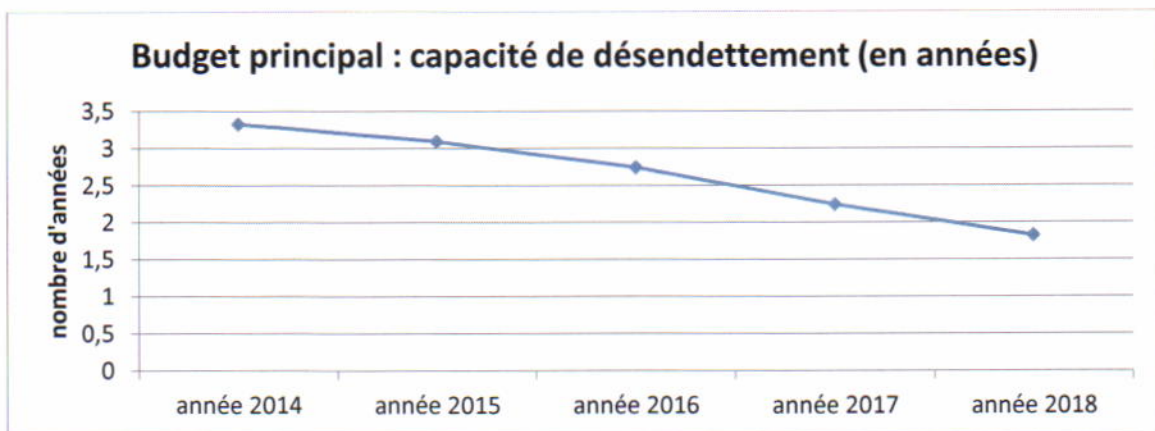
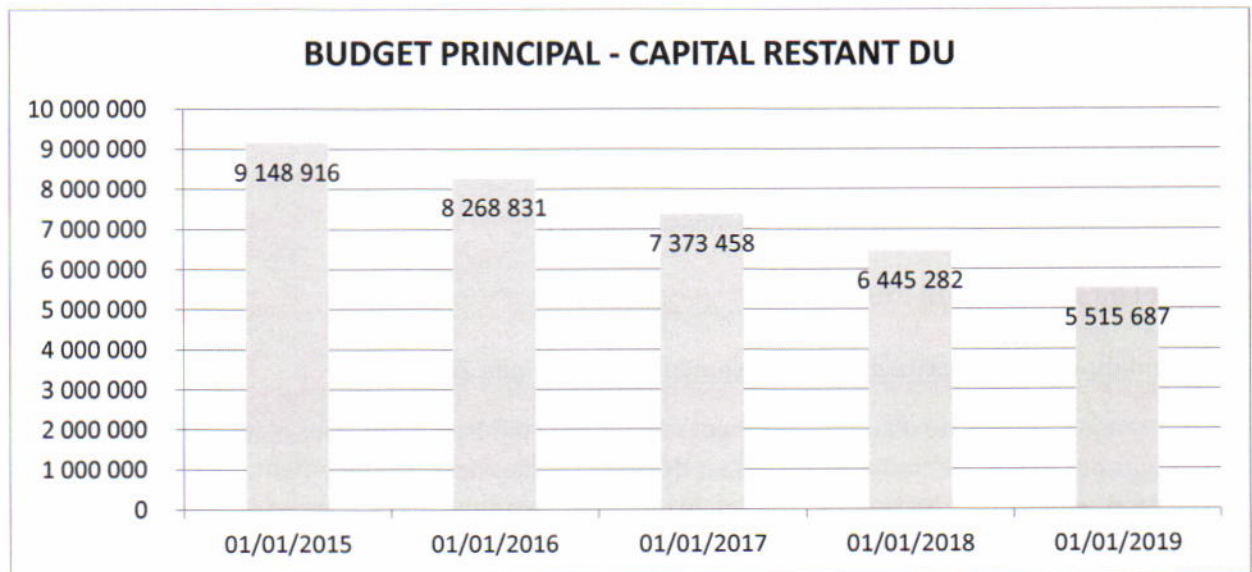
La commune n'a souscrit aucun nouvel emprunt sur la période 2013 – 2018.

La dette se situe à 100 % en A1 (taux fixes et variables simples) dans la classification Gissler (mesurant les risques liés aux emprunts). Elle ne comprend aucun emprunt structuré à risques.

Au 1^{er} janvier 2019, la dette du budget principal est constituée de 24 emprunts dont 4 à taux révisables.

Entre 2014 et 2018, l'en cours de la dette du budget principal a baissé de 39.71 % (soit 3 633 229 €).

La capacité de désendettement est passée de 3.32 années fin 2014 à 1.82 années fin 2018.



2) Financement des dépenses d'investissement

	2014	2015	2016	2017	2018
EPARGNE NETTE (CAF – remboursement capital de la dette)	1 857 812.40	1 799 944.14	1 796 739.13	1 954 322.48	2 093 588.32
Recettes réelles d'investissement	1 169 530.78	1 117 522.67	3 069 837.57	3 637 671.48	3 942 762,09
Dépenses réelles d'investissement	2 544 343.83	2 478 661.87	2 975 996.30	2 797 601.08	5 525 274.16

Depuis 2014, les dépenses réelles d'investissement réalisées par la commune ont été intégralement couvertes par les recettes d'investissement (FCTVA, Subventions, excédents de fonctionnement capitalisés, taxes d'aménagement) et l'épargne nette, sans recours à l'emprunt.

3) Réalisations 2018

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018 ont permis de financer :

- les travaux de construction de l'école maternelle
- les travaux de construction du parking de l'école maternelle
- les travaux de construction des parkings de la rue centrale et rue Matou
- les travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne école maternelle
- les travaux de voirie suite aux intempéries
- les travaux d'accessibilité au gymnase
- les travaux de clôture du terrain de foot
- les travaux de carrelage des vestiaires du foot et des douches du gymnase
- la rampe d'accès à l'église
- la refonte du site internet de la commune et le renforcement de l'antivirus
- la signalétique (figurines école et totem Jean Gabin)
- l'étude de faisabilité pour la construction des vestiaires du rugby
- le début de l'étude pour l'aménagement d'un étang
- divers matériels techniques et d'espaces verts
- des matériels et mobiliers dans les services (écoles, restaurant, crèche)
- l'installation d'un visiophone à la crèche
- la fin des travaux de la zone humide

III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 ET EVOLUTION

La préparation du budget a été réalisée par la commission des finances réunie les 10, 16 et 31 janvier 2019.

Il a été élaboré compte-tenu des éléments suivants :

- hypothèse de compensation suite au dégrèvement de la taxe d'habitation
- incertitude quant au montant des prélèvements de l'Etat (FPIC, contribution pour le redressement des finances publiques, prélèvement au titre de la loi SRU sur la carence de logements sociaux)
- respect de l'engagement de non-augmentation des taux d'imposition pour 2019

- maîtrise des dépenses de fonctionnement et du désendettement,
- respect du plan de mandat avec la poursuite des projets annoncés
- autofinancement suffisant ne nécessitant pas de recours à l'emprunt

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes

Les recettes fiscales

*** Taxes d'habitation**

Pour rappel, la loi de finances 2018 prévoyait un dégrèvement par tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables à compter de 2018.

2019 est la deuxième année de dégrèvement.

Le montant de la compensation de l'Etat s'élève à 6.5 milliards d'euros au titre de 2019 (3 milliards en 2018).

S'agissant de l'évolution des valeurs locatives applicable aux locaux d'habitation et locaux industriels, la loi de finances 2017 avait introduit un taux basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Pour 2019, le taux applicable est de 2.2 %. (1.2 % en 2018).

Le montant de la recette inscrite au budget 2019 est de 2 000 000 euros (taxe foncière et taxe d'habitation).

* L'attribution de compensation versée par la CCPO est identique aux années précédentes : 3 097 828 €

* le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 148 541 € (montant provisoire notifié).

* la taxe sur les pylônes électriques : le montant reconduit est celui du réalisé 2018 : 54 400 €

Les dotations et participations

Les lois de programmation des finances publiques ont plafonné le montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Certains concours financiers sont en hausse, en raison de l'adoption de mesures nouvelles ou de l'évolution spontanée de leur montant.

Ces hausses sont financées par la baisse de plusieurs dotations (principe des variables d'ajustement). En 2019, les hausses à financer par les collectivités s'élèvent à 159 millions d'euros, dont 69 millions d'euros pour le bloc communal.

Pour le bloc communal, les baisses impacteront le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) et la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

* S'agissant de la DC RTP, la baisse globale pour le bloc communal est de 1 100 000 €.

Cette baisse n'est pas identique pour chaque commune : elle est calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement 2017.

Pour 2019, montant provisoire notifié : 78 188 €

* S'agissant du fonds département de péréquation, l'enveloppe est répartie entre les Communes par le Conseil départemental, selon des critères qu'il détermine. A ce jour, les montants ne sont pas connus.

- montant budgété : 100 000 €

* La mise à disposition du gymnase au Département du Rhône : 30 000 €

* les participations de la CAF sont budgétées à hauteur de 459 445 €

* Autres recettes (dégrèvements, FCTVA....) : 26 000 €

Les autres recettes de fonctionnement comprennent

- services aux usagers (centre de loisirs, crèche, pôle ados, restaurant scolaire, bibliothèque, animations culturelles),
- occupations du domaine public,
- concessions,
- participation de la commune de Marennes pour le traitement de leurs dossiers d'urbanisme,
- remboursement par la CCPO de l'entretien de la zone industrielle par les services techniques communaux
- Remboursement de salaires suite aux arrêts de travail.
- revenus des immeubles et des locations de salles.

Ces autres recettes sont budgétées à hauteur de à 1 180 000 €.

2) Les dépenses 2019 et projection 2020

Les charges à caractère générale :

Le budget prévisionnel tient compte des nouvelles charges induites par l'ouverture de la nouvelle école maternelle (électricité, eau, combustible, contrat de maintenance, nettoyage ponctuel....). Il faut préciser que les charges sur une année entière ne sont pas connues avec précision, l'école ayant ouvert ses portes en septembre dernier. Un réajustement sera possible en cours d'année par décision modificative.

Les autres charges à caractère général restent stables.

Un contrôle est périodiquement effectué l'évolution des besoins de chaque service dans le respect du budget voté.

Les charges de personnel

L'augmentation de la masse salariale est maîtrisée (2 560 080 €).

Sont pris en compte : les éléments liés à ce type de charges (hausse des cotisations, évolution des carrières) ainsi que le personnel complémentaire lié à l'ouverture d'un deuxième restaurant scolaire et à l'extension du centre de loisirs sur 2 sites.

Parmi les autres charges de gestion courante :

- Les subventions allouées aux associations restent stables : 53 590 €
- Une subvention au CCAS est prévue cette année à hauteur de 6 100 €.
- La contribution 2019 au SDMIS a été notifiée pour 67 682 €
- Les contributions aux syndicats : 96 220 €
- Les indemnités et frais de mission : 90 000 €
- Une dotation aux provisions : 18 000 €

Les atténuations de produits

- le prélèvement pour carence de logements sociaux a été budgété à 230 000 € (réalisé 2018 : 229 985 €). La notification n'a pas été reçue à ce jour. Compte tenu des projets en cours, une baisse significative de ce prélèvement est attendue dans les prochaines années.
- le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communes (FPIC) : montant non connu à ce jour. Réalisé 2018 : 310 784 € - Montant budgété en 2019 : 310 784 €

Le reversement et restitution sur impôts locaux

- la contribution pour le redressement des finances publiques : 85 000 € (montant non connu à ce jour).

Les intérêts de la dette : 240 000 €.

Virement à la section d'investissement : 5 895 000 €

PROJECTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 – BUDGET PRINCIPAL

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement avaient été budgétées et votées à hauteur de 5 862 050 € (décisions modificatives comprises).

En 2019, elles s'élèveront à 5 627 000 €, soit **une diminution de 4 %** par rapport au budget voté en 2018.

Pour rappel, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques plafonne la hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1.2 % pour les collectivités dont les dépenses excèdent 60 millions d'euros.

Bien qu'en dessous de ce plafond, la Commune respecte cette prérogative.

En 2020, l'augmentation des charges sera limitée à la prise en compte des nouveaux équipements mis en services (fluide, contrats de maintenance, assurances..) ainsi que les hausses conjoncturelles.

Prévision 2020 : 5 700 000 €

Toutefois, il est impossible de prévoir les évolutions des prélèvements opérés par l'Etat : FPIC, carences logements sociaux et la contribution pour le redressement des finances publics. Ces prélèvements sont susceptibles d'impacter fortement les charges de fonctionnement.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les recettes

Les principales recettes qui permettront de financer le programme d'investissement sont les suivantes :

- l'excédent 2018 reporté : 2 681 638.56 €
- amortissements : 371 650 €
- FCTVA sur dépenses 2017 : 200 000 €
- taxe d'aménagement : 150 000 €
- excédents de fonctionnement capitalisés : 2 500 000 €
- subvention de la Région : 40 670 €
- subvention de la CCPO : 169 298 €
- Virement de la section fonctionnement : 5 895 000 €

B – Les dépenses 2019 et évolution du besoin de financement

Plusieurs opérations commencées en 2018 font l'objet de reports de crédits sur 2019, permettant notamment de financer :

- la fin des travaux de construction de l'école maternelle (bâtiment et parking)
- les études en cours (PLU, vestiaires du rugby, étang)
- la fin de l'aménagement de la zone humide
- les travaux de voirie engagés suite aux intempéries de 2018

Le montant de ces reports s'élève à **644 173.53 €**

Les opérations budgétées sur 2019 sont les suivantes :

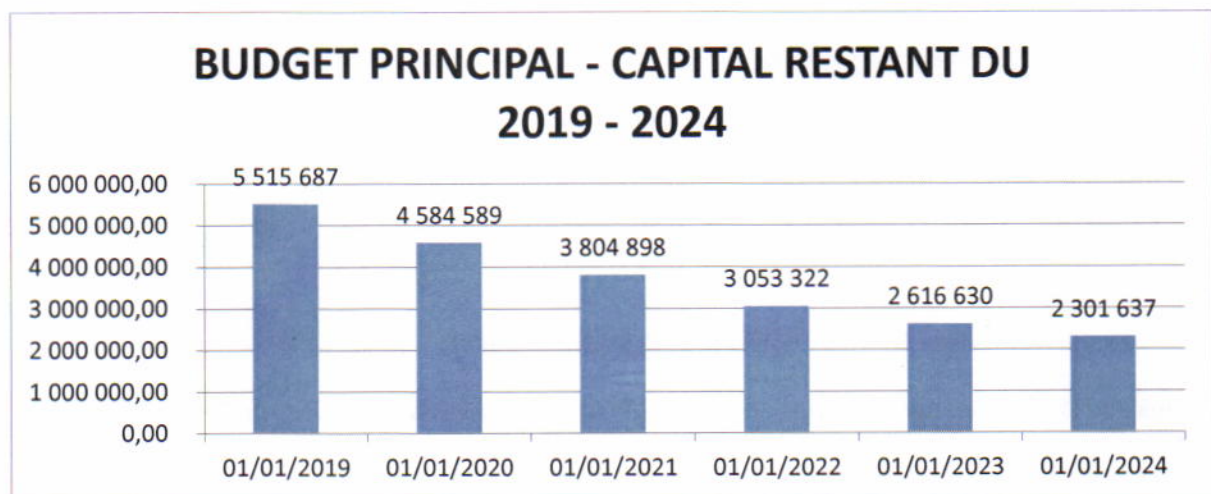
- Les travaux de construction des vestiaires du rugby,
- Divers travaux dans les bâtiments associatifs (salle Gonnet, gymnase, local foot, anciennes salles de l'école maternelle)
- Travaux à l'école élémentaire (remplacement des skydômes), au restaurant et à la crèche (changement des chaudières), à l'écomusée (rampe d'accès PMR)
- Etude pour la réfection du pigeonnier du parc Jourdan
- Modification du vitrage à l'espace Jean Gabin
- extension de la vidéo surveillance sur la commune
- réfection de la toiture au gymnase
- construction d'un auvent à l'extérieur du gymnase
- aménagement d'un nouvel étang
- étude de faisabilité pour le projet de la nouvelle mairie

- réfection du terrain de boules et travaux annexes
- remplacement d'un serveur informatique
- remplacement de deux véhicules des services techniques
- travaux de raccordement électrique de la future résidence seniors
- divers matériels sportifs
- installations de signalétique, jeux extérieurs,
- la clôture du Parc Jourdan
- installations de grilles complémentaires sur la voirie
- Installation de poteaux et barrières à partir du collège la Xavière
- divers matériels techniques et espaces verts
- petits mobiliers et matériels dans les écoles, crèche, centre de loisirs, bibliothèque
- remplacement des équipements téléphoniques dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur la commune
- le remboursement du capital des emprunts

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Trois emprunts prendront fin au cours de l'année 2019.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2024, l'en cours de la dette diminuera de 58 %



EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt souscrit année n	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuité de la dette	1 246 879,40	1 224 790,43	1 220 499,26	1 183 667.62	1 157 887.86	974 417.32
Capital	880 084,04	895 373,25	928 175,77	929 595.56	931 098.06	779 690.40
Intérêts	366 795,36	329 417,18	292 323,49	254 072.06	226 789.80	194 726.92

IV – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A – RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

- section de fonctionnement :

* résultat 2018 : + 231 106.27 €

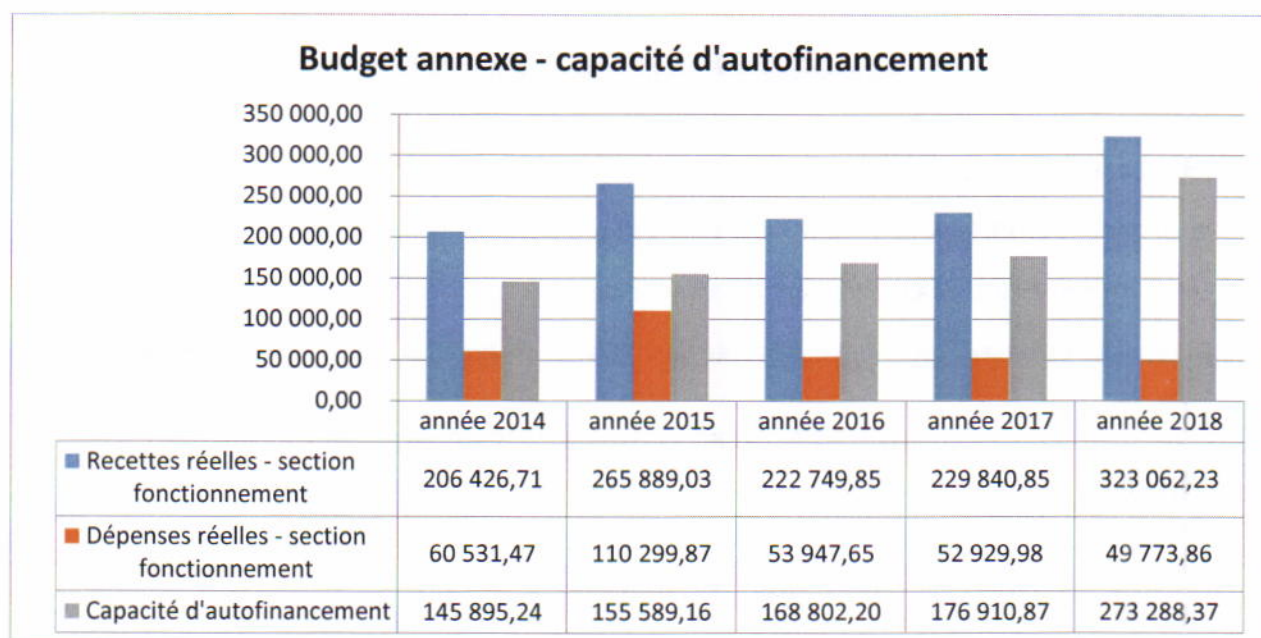
* résultat cumulé : + 590 374.17 €

- section d'investissement :

* résultat 2018 : 88 007.59 €

* résultat cumulé : - 57 766.47 €

B – EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2014-2018



C – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes 2019

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, il est prévu 40 000 euros de droits de branchements, et 200 000 euros de redevance du concessionnaire.

2) Les dépenses 2019 et projection 2020

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont budgétées pour 140 430 euros (entretien et maintenance des réseaux, participation versée au SMAAVO, honoraires, frais de publication et les intérêts de la dette pour 4 100 euros).

Il n'est pas envisagé de charges supplémentaires en 2020 : 140 000 €

D – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les recettes

- Amortissements 2019 : 83 546 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 201 766.47 €

Le reversement de la section fonctionnement s'élève à 438 645.36 €

2) Les dépenses 2019 et évolution du besoin de financement

Des crédits sont inscrits en report à hauteur de 144 000 € pour :

- la fin des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, montée de la rue.
- des travaux de reprise de raccordements : Montée de Rognard et route de Mions

L'échéance 2018 pour le remboursement du capital des emprunts est budgétée pour 55 000 euros.

Etat de l'endettement du budget annexe :

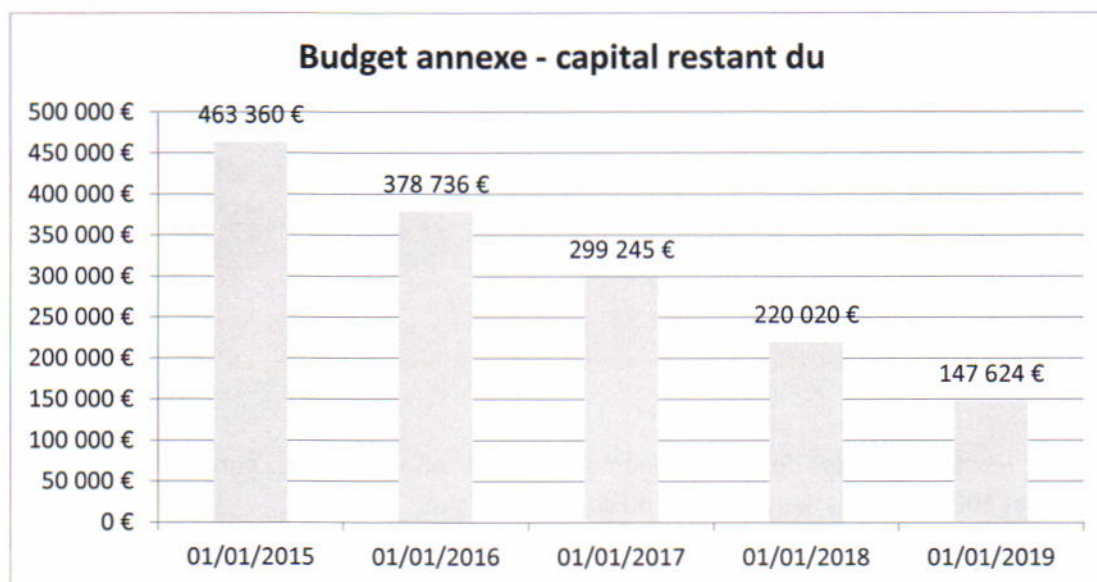
La commune n'a souscrit aucun nouvel emprunt sur la période 2014 – 2018.

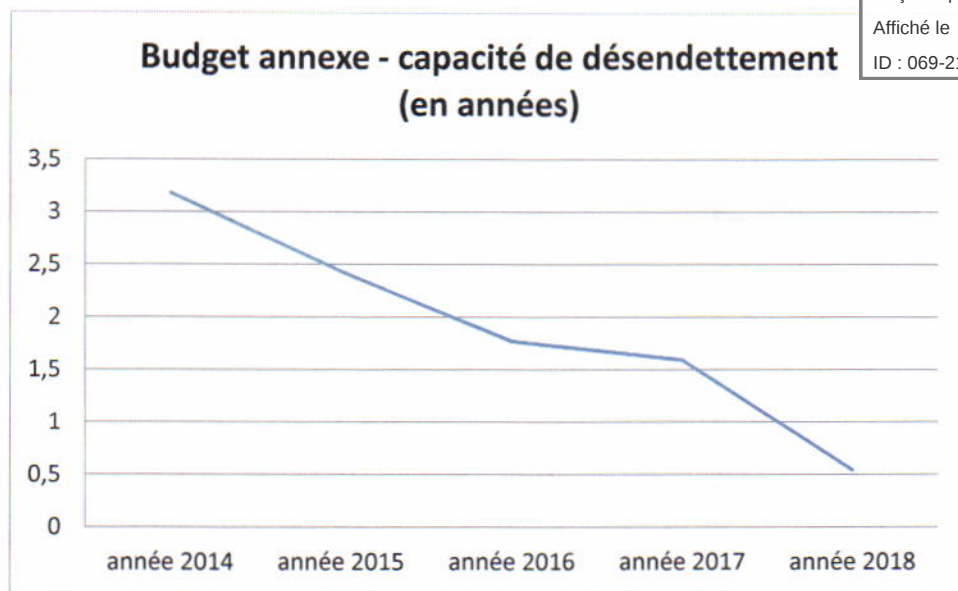
La dette se situe à 100 % en A1 (taux fixes et variables simples) dans la classification Gissler (mesurant les risques liés aux emprunts). Elle ne comprend aucun emprunt structuré à risques.

Au 1^{er} janvier 2019, la dette est constituée de 4 emprunts dont un, à taux révisable.

Entre 2014 et 2018, le capital restant dû a baissé de 68 %.

La capacité de désendettement est passée de 3.18 années, fin 2014 à 0.54 années, fin 2018.



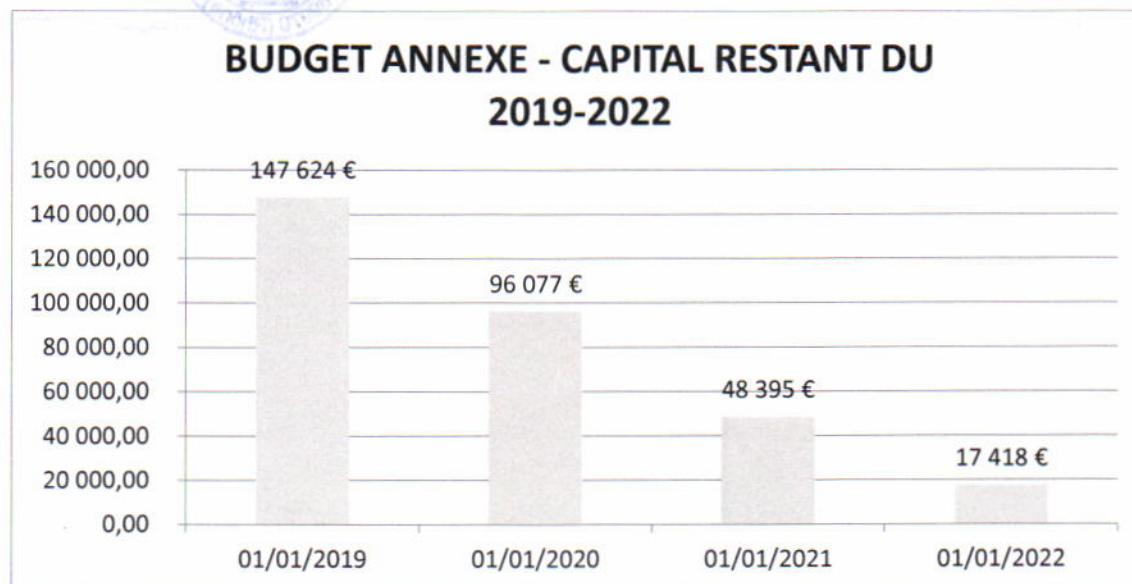


Situation de la dette : année 2019 à 2022

Un emprunt prend fin sur l'année 2019.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2022, l'en-cours de la dette diminuera de 88 %

Tous les emprunts seront remboursés au 31/12/2022.



EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le



ID : 069-216902700-20190221-D2019_001-DE

Il n'est pas prévu de souscrire de nouveaux emprunts avant la fin du mandat.

Budget annexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt souscrit année n	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuité de la dette	96 827,10	88 755,00	86 064,30	76 788.21	55 492.68	50 066,29
Capital	84 623,55	79 490,81	79 224,98	72 396.15	51 546.06	47 682.78
Intérêts	12 203,55	9 264,19	6 839,32	4 392.06	3 946.62	2 383.51

Chaponnay, le 21 février 2019



Raymond DURAND
Maire de Chaponnay